

***PROCES VERBAL DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VAUDREUILLE (31 250)***

Séance du : Mardi 25 Mars 2025      Convocation du : 21 Mars 2025

L'An Deux Mille Vingt Cinq et le Vingt Cinq Mars à 20h30,

Le Conseil Municipal de la commune de VAUDREUILLE (31250) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, **sous la présidence de Mr Jean LAGOUTTE, Maire.**

**Etaient présents** : Lilian GARAUD, Véronique HAYANI, Elodie FABRE, Jacqueline BENEZET, Bernard OLIFIRENKO, Jérôme CAMPOS, Corinne MORENO.

**Était absent** : -----

Véronique HAYANI a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le maire demande à son conseil d'ajouter 1 point à l'ordre du jour :

- Déclassement et cession d'un emprise du domaine public communal

Les membres du conseil autorisent l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

**ORDRE DU JOUR**

- Approbation du procès-verbal du 25 Février 2025
- Approbation du CFU 2025 de la commune
- Affectation des résultats 2024
- Votes des taxes directes locales 2025
- Votes des subventions 2025 aux associations
- Vote du budget primitif 2025 de la commune
- Plan de financement pour l'achat du broyeur d'accotement
- Plan de financement pour l'achat d'une tondeuse
- Participation aux frais de scolarité des enfants de la commune



Monsieur le maire soumet à l'approbation de l'assemblée générale le procès-verbal de la séance du 25 Février 2025

Des ajouts et modifications sont apportées sur ce compte rendu par les élus présents, il est ensuite adopté à l'unanimité.

*Les délibérations de l'approbation du CFU 2024 jusqu'au vote du budget primitif 2025 de la commune sont reportées au prochain ordre du jour, et ce, afin de respecter l'envoi des documents budgétaires 12 jours avant.*

## Délib 06/2025 : Déclassement et cession d'une emprise du domaine public communal

Vu le Code des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2241-1 relatif à la gestion des biens et des opérations immobilières ;

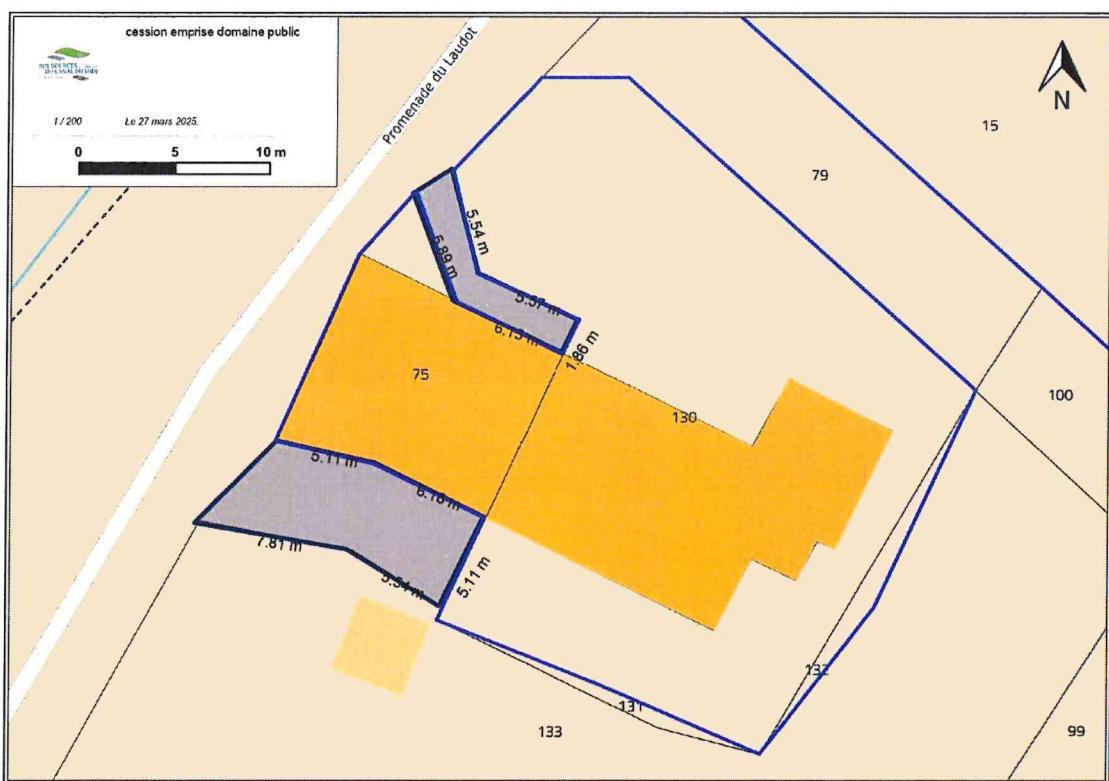
Vu l'article 2111-1 du Code Général de la propriété des personnes publiques relatif à la consistance du domaine public des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L3111-1 du Code Général de la propriété des personnes publiques, qui dispose que les biens des personnes publiques qui relèvent du domaine public, sont inaliénables et imprescriptibles.

Monsieur le Maire propose le déclassement et la cession des espaces publics suivants à Mme HEBRAUD Catherine, Christiane, Marie.

Deux emprises foncières schématisées dans le plan ci-dessous, au droit de la parcelle cadastrée ZC130 et ZC75, située promenade du Laudot.

Ces emprises foncières seront cédées par la commune de Vaudreuil (31250) à Mme HEBRAUD Catherine, Christiane, Marie à titre gratuit.



Monsieur le Maire demande au Conseil de bien vouloir se prononcer.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, OUÏ L'EXPOSE DU MAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE,  
A L'UNANIMITÉ**  
Par 8 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

**PRONONCE** le déclassement de ces emprises du domaine public schématisées sur le plan ci-dessus, d'une superficie totale d'environ 60m<sup>2</sup>, jouxtant les parcelles ZC75 et ZC130 de la commune de Vaudreuil (31).

**DECIDE** de céder à Mme HEBRAUD Catherine, Christiane, Marie à titre gratuit lesdites emprises.

**AUTORISE** le maire à signer tous documents afférents à l'exécution de cette délibération.

**Délib 07/2025 : Plan de financement pour l'achat du broyeur d'accotement**

Rapporteur : Mr Lilian GARAUD

Suite à la délibération n°3.2025 du 25 Février dernier dans laquelle les élus acceptent l'achat d'un broyeur d'accotement, Lilian présente les devis reçus :

- MELIX pour 5 600€ HT
- MANAGER pour 7 000€ HT

Monsieur le Maire demande au Conseil de bien vouloir se prononcer.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, OUÏ L'EXPOSE DU MAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE,  
A L'UNANIMITÉ**  
Par 8 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

**VALIDE** la proposition d'offre de prix de la société MELIX pour un devis de 5 600€ HT.

**DECIDE** de déposer un dossier de demande de subvention avant toute acquisition du matériel.

**SOLLICITE** auprès du Département une subvention d'équipement suivant le plan de financement suivant :

<b>Coût total :</b>	<b>100%</b>	<b>5 600€</b>
---------------------	-------------	---------------

<b>Département</b>	<b>40%</b>	<b>2 240€</b>
<b>Fonds propre (commune)</b>	<b>60%</b>	<b>3 360€</b>

**AUTORISE** le maire à signer tous documents afférents à l'exécution de cette délibération.

**Délib 08/2025 : Plan de financement pour l'achat d'une tondeuse**

Monsieur le maire rappelle que notre tondeuse actuelle ne permet pas un travail efficace notamment dans le cimetière où les chemins sont plus serrés et donc difficile d'accès pour la tondeuse que nous avons actuellement.

Monsieur le maire présente donc aux membres de son conseil la brochure et le tarif pour une tondeuse de marque HONDA pour un prix de 807.50€ HT.

Monsieur le Maire demande au Conseil de bien vouloir se prononcer.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, OUÏ L'EXPOSE DU MAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE,  
A L'UNANIMITÉ**  
Par 8 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

**APPROUVE** l'achat d'une tondeuse pour la commune

**VALIDE** la proposition d'offre de prix de la société MELIX pour un devis de 807.50€ HT.

**SOLLICITE** auprès du Département une subvention d'équipement suivant le plan de financement suivant :

<b>Coût total :</b>	<b>100%</b>	<b>807.50€</b>
<b>Département</b>	<b>40%</b>	<b>323€</b>
<b>Fonds propre (commune)</b>	<b>60%</b>	<b>484.50€</b>

**AUTORISE** le maire à signer tous documents afférents à l'exécution de cette délibération.

**Délib 09/2025 : Participation aux frais de scolarité des enfants de la commune**

**Cette délibération abroge et remplace la délibération n°2.2025 du 25 février 2025**

Monsieur le Maire rappelle que les communes du lieu de résidence des élèves ont l'obligation de participer aux dépenses de fonctionnement scolaires pour les enfants scolarisés dans une autre commune, dès lors que la commune de résidence ne dispose pas de capacité d'accueil dans leurs propres écoles publiques.

Le Maire précise que nous Revel nous demande une participation de 680€ par élève.

Le forfait pour la commune de Vaudreuille est donc fixé à 680€ par élève pour l'année scolaire 2024/2025.

Monsieur le Maire demande au Conseil de bien vouloir se prononcer.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, OUÏ L'EXPOSE DU MAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE,  
A L'UNANIMITÉ**

Par 8 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

**PRECISE** que la commune ne dispose pas en effet de structure pouvant accueillir les élèves de petite et moyenne section.

**FIXE** le tarif de 680€ par élève pour 2024/2025.

**VALIDE** la liste des élèves transmises par courrier du 17 février 2025.

**AUTORISE** la commune à procéder à la mise en paiement de 1 360€ (soit 2 élèves) au profit de l'école privée La Providence.

**Mot du Maire :**

Saisonnier Espaces verts : Sylvain vient d'être recruté afin de nous aider dans les taches de tonte saisonnière. Il sera présent jusqu'à fin Septembre.

Caméra de surveillance : Suite aux nombreuses incivilités constatées aux containers poubelles, le SIPOM devrait fournir la commune en caméra de surveillance.

O Canelot : le restaurant a ouvert ses portes depuis mi-mars avec une cuisine catalane.

Guinguette : ouverture prévue mi-juin jusqu'à fin Septembre. Possibilité d'ouverture exceptionnelle lors de notre fête historique du 11 et 12 Octobre.

Projets agri voltaïque : plusieurs projets en cours sur des terres agricoles. Une réunion aura lieu le 4 avril à ce sujet avec la communauté de communes et les partenaires.

Vol à voile : l'achat de plus de terrain a été refusé pour la moto cross. Il y aura au sein du vol à voile un projet de création d'un pool house et d'une salle de formation.

Mots des Adjoints :

Lilian GARAUD

RAS

Véronique HAYANI

Conseil d'école : a eu lieu le 6 mars. Il y aura plus de départ en Septembre 2025 que d'entrée.

Subvention mairie : 1000€ sera octroyé pour une activité sportive ou culturelle.

Fête de l'école : aura lieu le 13 Juin 2025.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40*

Le Maire  
Jean LAGOUTTE

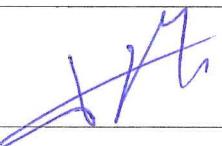
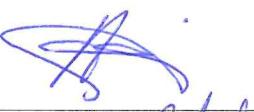
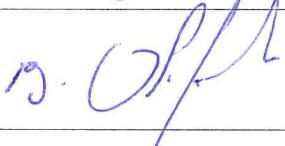
le Secrétaire de séance  
Véronique HAYANI



CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 25 Mars 2025 à 20H30

Fin de la séance à : 22h30

Nombre de délibérations prises : 4

NOMS et PRENOMS	Signature
Jean LAGOUTTE	
Lilian GARAUD	
Véronique HAYANI	
Bernard OLIFIRENKO	
Corinne MORENO	
Jacqueline BENEZET	
Jérôme CAMPOS	
Elodie FABRE	